

## VERSION GRECQUE

### ÉPREUVE COMMUNE : ÉCRIT

Sophie Gotteland – Christine Hunzinger – Alexa Piqueux

**Coefficient** : 3.

**Durée** : 4 heures.

Nous avons corrigé cette année 358 copies (contre 388 en 2013, 322 en 2012, 321 en 2011 et 323 en 2010). Les notes s'échelonnent de 20 à 0/20 et la moyenne, qui accuse une légère baisse, s'établit cette année à 09,66 (contre 09,93 en 2013, 09,81 en 2012, 09,64 en 2011 et 09,60 en 2010).

La version était pourtant d'une longueur comparable aux derniers extraits en prose que nous avons proposés au concours. Par ailleurs, après deux incursions dans la prose d'époque impériale (Lucien en 2012, Dion Cassius en 2013), l'auteur retenu pour cette session était un orateur attique forcément plus familier aux candidats et dont la langue, de facture très classique, était *a priori* moins susceptible de les désarçonner.

Malgré le léger recul constaté, les résultats restent relativement équilibrés et, cette année encore, nous avons pu répartir assez largement les copies sur toute l'échelle des notes. Il reste en outre de nombreux motifs de satisfaction pour le jury, qui n'a lu que très peu de copies inachevées et qui a corrigé, à l'inverse, de nombreuses très bonnes copies. Dans l'esprit du concours, comme nous le faisons depuis plusieurs années déjà, nous avons mis 20 aux copies qui présentaient le moins de fautes. Elles manifestaient de solides connaissances en grec, une compréhension fine et précise du texte ainsi que d'indéniables qualités dans l'expression française.

Cet extrait du *Contre Simon* de Lysias (§28-31) s'intègre dans la partie d'un discours judiciaire traditionnellement consacrée aux preuves (*πίστεις*). Dans ce passage, il s'agit plus précisément pour le plaideur de réfuter la version des faits présentée par Simon. Ce dernier prétend avoir été agressé par le plaideur et son jeune ami à la porte de sa propre maison. Après avoir rappelé brièvement les accusations de son adversaire, le plaideur entreprend de montrer leur invraisemblance en procédant, comme bien souvent dans ce type de discours, par une série de questions rhétoriques.

Le vocabulaire ne présentait pas de difficulté majeure. Les candidats pouvaient hésiter, à la ligne 3, sur le référent du terme *βουλῆ*, et se demander à quel conseil l'orateur fait ici allusion. Le procès est plaidé devant l'Aréopage, mais on ne pouvait exiger des candidats qu'ils soient assez avertis des subtilités du droit athénien pour le deviner. Nous avons donc accepté une traduction assez neutre comme « membres du Conseil », et sanctionné uniquement des interprétations anachroniques (« cher Sénat » !) ou des gloses erronées (« bouleutes », « membres de l'Assemblée », « citoyens du conseil », « juges ») ou les refus de traduire (« Boulè »).

Les principales difficultés étaient tout d'abord d'ordre morphologique : il convenait de bien analyser les formes verbales qui présentaient un échantillon assez large des modes et des temps du grec. Il fallait également être très attentif, tout au long du texte, aux différents jeux des pronoms et à l'emploi subtil que peut en faire l'orateur pour insister sur une position, souligner une incohérence, opposer deux attitudes. En grec un pronom sujet, s'il est exprimé, traduit de la part de l'auteur une volonté d'insistance, et il doit de ce fait être mis en relief dans la traduction. Les difficultés de nature syntaxique, quant à elles, étaient principalement de deux ordres. L'emploi récurrent du potentiel et de l'irréel nécessitait de la part des candidats une bonne connaissance de la syntaxe du conditionnel. Par ailleurs, la présence de plusieurs longues périodes, sous forme de questions rhétoriques, pouvait vite égarer un lecteur trop rapide et peu attentif aux coordinations et aux jeux de particules si fréquents chez Lysias. Plusieurs copies n'ont pas vu (ou ont oublié de rendre) la ponctuation interrogative et ont présenté comme des

affirmations les questions que le plaideur fait mine de poser à son auditoire. Bien entendu, cela faisait contresens et le jury a donc sanctionné.

Ajoutons enfin que le texte doit être traduit sans ajouts ni gloses, sans omissions non plus. Les particules de liaison, notamment, ne doivent pas être systématiquement oubliées, au risque de manquer des liens logiques et des articulations dans l'argumentation. Les candidats ne peuvent par ailleurs proposer plusieurs solutions en laissant au jury le soin de choisir celle qui lui paraît la plus convenable. La version est un exercice de précision qui ne souffre pas de développements inutiles et qui requiert qu'on s'engage.

Venons-en maintenant au détail du texte.

• **Ligne 1 :**

Λέγει δ' ὡς ἡμεῖς ἤλθομεν ἐπὶ τὴν οἰκίαν τὴν τούτου ὄστρακον ἔχοντες...

La première phrase du texte expose la version des faits que Simon a présentée au jury et que le plaideur veut s'employer à réfuter. La conjonction de subordination ὡς, d'emblée, met à distance ces accusations en soulignant leur caractère subjectif (*Il prétend que...*). Apparemment, Simon a voulu établir clairement les responsabilités : le pronom sujet ἡμεῖς fait du plaideur et de son jeune ami les véritables agresseurs et souligne leur rôle dans l'affaire (*c'est nous qui sommes venus...*). On veillera à ne pas le traduire comme s'il était accompagné du pronom αὐτοί (*nous-mêmes*).

Un autre pronom, dans cette proposition, devait être clairement identifié. Comme bien souvent dans un procès, le démonstratif τούτου désigne l'adversaire. Il se réfère donc ici à Simon, le sujet de la phrase, et sert à exprimer la possession. Cela ne devait pas gêner les hellénistes qui savent bien que l'utilisation du réfléchi indirect n'est pas systématique en grec.

Le terme ὄστρακον peut désigner une poterie ou simplement un tesson. C'est probablement le sens qu'il a dans ce passage. Simon a sans doute laissé entendre que le plaideur et son ami étaient venus « armés », et que c'était un signe clair qu'ils cherchaient à en découdre. La préposition ἐπί suggère d'ailleurs elle aussi que leurs intentions n'étaient pas pacifiques, même si la nuance est difficile à rendre en français. Plutôt que de traduire le participe ἔχοντες littéralement, on pensera aux équivalents plus légers (*avec, armés de, portant...*).

• **Lignes 2-3 :**

καὶ ὡς ἠπειλοῦν αὐτῷ ἐγὼ ἀποκτενεῖν, καὶ ὡς τοῦτό ἐστιν ἡ πρόνοια.

Ces deux subordonnées présentent la suite des accusations de Simon et justifient ainsi le chef d'accusation retenu (« coups et blessures avec préméditation et intention de tuer »). Tout comme précédemment, le pronom sujet ἐγὼ doit être mis en relief dans la traduction pour rendre le procédé d'insistance (*c'est moi qui/moi, je menaçais de le tuer...*).

Le dictionnaire propose plusieurs sens pour le terme πρόνοια. Mais les indications données dans le chapeau de la version permettaient de trancher aisément. Le mot désigne ici la préméditation. Les règles de la syntaxe voulaient par ailleurs que les candidats fassent de ce nominatif accompagné d'un article le sujet du verbe ἐστιν, et du démonstratif τοῦτο l'attribut (litt. : *la préméditation est cela*). Certaines traductions, en restant trop proches du mot à mot, sont toutefois passées à côté du sens. Il fallait mettre en relief l'attribut, dont la place, en début de proposition, suggère toute l'importance (*c'est en cela que réside la préméditation*).

• **Ligne 3 :**

Ἐγὼ δ' ἠγοῦμαι, ᾧ βουλή, ῥάδιον εἶναι γινῶναι ὅτι ψεύδεται,...

Une nouvelle fois, le pronom sujet est exprimé. Il est donc nécessaire de souligner cet emploi dans la traduction. Le plaideur exprime désormais son point de vue, et il marque clairement sa prise de position. L'impersonnel ῥάδιον εἶναι, qui dépend du verbe ἠγοῦμαι, est lui-même complété par l'infinitif γινῶναι, construit avec une complétive introduite par ὅτι.

• **Lignes 3-5 :**

οὐ μόνον ὑμῖν τοῖς εἰωθόσι σκοπεῖσθαι περὶ τῶν τοιούτων, ἀλλὰ καὶ τοῖς ἄλλοις ἅπασιν.

L'expression οὐ μόνον... ἀλλὰ καὶ..., bien connue des hellénistes, introduisait ici les deux datifs qui dépendent de ῥάδιον εἶναι (*il est facile à quelqu'un...*), et non de ψεύδεται, comme certaines traductions ambiguës le laissaient penser. Le premier datif, ὑμῖν, est complété par un participe substantivé mis en apposition, τοῖς εἰωθόσι. Il s'agit du participe masculin du parfait εἴωθα, avoir l'habitude de. Ce verbe se construit de manière attendue avec un infinitif, σκοπεῖσθαι, lui-même complété par le groupe prépositionnel περὶ τῶν τοιούτων. La ponctuation, ici, prenait en français une importance toute particulière. Le participe est en effet substantivé, et non apposé. Il a la valeur d'une relative déterminative, et il est essentiel à la définition du groupe des Aréopagites auquel s'adresse l'orateur, et qu'il flatte discrètement au passage. Il ne faut donc pas lui donner de valeur circonstancielle, et le jury a sanctionné les traductions *parce que/puisque/comme vous avez l'habitude...*, mais également (moins sévèrement toutefois) les candidats qui, choisissant de traduire le participe par une relative, avaient introduit une virgule entre l'antécédent et la subordonnée (*vous, qui avez l'habitude d'examiner des affaires de ce genre*).

Le pronom τοιοῦτος, trop souvent, a été confondu avec le simple démonstratif οὗτος. On rappellera que τοιοῦτος ne se contente pas d'évoquer un groupe déjà nommé, mais qu'il attire l'attention sur la qualité de ce groupe. Le genre du pronom a également posé problème à certains. Si la forme du pronom pouvait convenir à un masculin comme à un neutre, la logique du texte invitait les candidats à trancher en faveur de la seconde solution. Les Aréopagites ont l'habitude d'examiner des affaires semblables à celle qui leur est exposée ce jour-là. En soulignant leur expérience en la matière, le plaideur cherche bien entendu à les amadouer pour mieux les manipuler.

• **Ligne 5-6 :**

Τῷ γὰρ ἂν δόξειε πιστόν ὡς ἐγὼ προνοηθεῖς καὶ ἐπιβουλεύων ἦλθον ἐπὶ τὴν Σίμωνος οἰκίαν...

Trop de candidats n'ont pas su reconnaître dans le τῷ qui ouvre la phrase le datif du pronom interrogatif τίς, plus connu peut-être sous la forme τίμι. Le point virgule en fin de phrase constituait pourtant un indice de poids. Par le biais d'une question rhétorique, l'orateur met à l'épreuve l'argumentation de son adversaire en questionnant sa vraisemblance.

Le verbe principal δόξειε, optatif aoriste du verbe impersonnel δοκεῖ, accompagné de la particule ἂν, exprime ici le potentiel, que l'on peut traduire par un conditionnel ou encore par une forme de l'auxiliaire pouvoir (*À qui pourrait-il sembler crédible...*, ou *Qui pourrait croire... ?*). Pour l'adjectif πιστόν, nous avons accepté plusieurs traductions : *crédible, plausible, croyable, vraisemblable*.

Une nouvelle fois, le pronom sujet ἐγὼ est exprimé et il convient, là encore, de le mettre en relief dans la traduction puisqu'il s'agit pour le plaideur de souligner l'incohérence des affirmations de Simon. S'il est une personne que l'on ne pouvait s'attendre à trouver près de chez Simon, veut-il suggérer, c'est bien lui, qui a déjà eu maille à partir avec cet individu et qui a préféré s'éloigner d'Athènes pendant un certain temps pour éviter les ennuis !

Le pronom sujet est complété par deux participes apposés, προνοηθεῖς et ἐπιβουλεύων, auxquels on donnera une valeur circonstancielle. Le premier est l'aoriste du verbe moyen προνοεῖμαι-οὔμαι (qui évoque en écho le substantif πρόνοια), et la traduction doit rendre l'idée d'une antériorité : *après l'avoir prémédité* ou *de dessein prémédité*. Le second participe, en revanche, est au présent et il précise la cause de cette visite : *parce que je complotais [contre lui]*. Le jury a bien évidemment valorisé les copies qui avaient pris la peine de rendre ces différences morphologiques et circonstancielle.

• **Lignes 6-7 :**

μεθ' ἡμέραν, μετὰ τοῦ μειρακίου, τοσοῦτων ἀνθρώπων παρ' αὐτῶ  
συνειλεγμένων,...

La suite de la phrase égrené les circonstances de cette visite, en accumulant les éléments qui la rendent peu vraisemblable. On aura noté l'asyndète, qui souligne le procédé. Deux groupes prépositionnels sont suivis d'un génitif absolu. La double construction de μετὰ, suivie de l'accusatif dans le premier groupe puis du génitif dans le second, a parfois entraîné des fautes : certains candidats, ne connaissant pas l'expression μεθ' ἡμέραν (*en plein jour*), ont traduit mécaniquement μετὰ + accusatif par *après*, qui ne convenait pas dans ce cas précis, et ils ont donc abouti à un contresens (*après le jour*, donc *la nuit venue*, voire même *en pleine nuit*).

Le pronom-adjectif τοσοῦτοι insiste sur la quantité, mais il ne doit pas être confondu avec πολλοί. Ce ne sont pas *beaucoup d'hommes* qui sont rassemblés, mais *tant d'hommes, un si grand nombre d'hommes*. Le participe συνειλεγμένων est le parfait passif du verbe συλλέγω : *quand tant de gens se trouvaient rassemblés chez lui*.

• **Lignes 7-8 :**

εἰ μὴ εἰς τοῦτο μανίας ἀφικόμεν ὥστε ἐπιθυμεῖν εἰς ὃν πολλοῖς μάχεσθαι,...

La conjonction de subordination a entraîné bien des erreurs. Le εἰ, même suivi d'un indicatif (ici l'aoriste du verbe ἀφικέομαι-οὔμαι à la 1<sup>e</sup> personne du singulier), ne peut être traduit par *s'il est vrai que*. Il fallait prendre l'ensemble du groupe εἰ μὴ, avec le sens bien connu de *à moins que* ou *à moins de*.

L'expression ἀφικέομαι-οὔμαι εἰς τοῦτο + génitif... ὥστε + infinitif est un hellénisme bien connu : *j'en viens à ce point de ... que...* La consécutive dans ce cas insiste sur la valeur logique de la conséquence. Le sujet d'ἐπιθυμεῖν n'est pas exprimé, puisqu'il est identique à celui du verbe ἀφικόμεν, dans la proposition dont dépend la consécutive, mais il est complété par une apposition (εἰς ὃν). Le nombre cardinal n'a pas toujours été bien identifié, et la valeur concessive n'a pas toujours été rendue avec assez de force : *alors que j'étais tout seul*. Le plaideur insiste sur une nouvelle incohérence : comment aurait-il pu vouloir *se battre contre des gens en si grand nombre alors qu'il était tout seul* ?

• **Lignes 8-9 :**

ἄλλως τε καὶ εἰδὼς ὅτι ἀσμένως ἂν με εἶδεν ἐπὶ ταῖς θύραις ταῖς αὐτοῦ...

La période rebondit ensuite avec un participe au nominatif (εἰδὼς dont va dépendre tout le reste de la phrase). Il s'agit du masculin singulier du verbe οἶδα (et non, selon une confusion fréquente, du participe aoriste actif au masculin singulier du verbe ὁράω-ῶ, qui serait ἰδών). Ce participe est apposé à ἐγώ, sujet du verbe ἤλθον. Il est construit très normalement avec une complétive introduite par ὅτι. Il est précédé d'une expression adverbiale (ἄλλως τε καὶ, surtout) qui souligne l'invraisemblance du comportement que lui prête Simon : *surtout quand je savais que...*

Le verbe de la complétive, εἶδεν, indicatif aoriste actif, 3<sup>e</sup> personne du singulier du verbe ὁράω-ῶ, accompagné de la particule ἂν, peut être interprété comme un potentiel du passé ou un irréel du passé. Il doit être rendu par un conditionnel passé : *il m'aurait vu avec plaisir*. Le jury a été sensible aux efforts des candidats qui ont cherché à rendre élégamment l'adverbe ἀσμένως en traduisant par exemple de la manière suivante : *il aurait été enchanté de me voir*.

• **Lignes 9-10 :**

ὅς καὶ ἐπὶ τὴν ἐμὴν οἰκίαν φοιτῶν εἰσῆγει βία,...

La phrase se termine par trois relatives qui ont successivement pour verbes εἰσῆγει, ἐτόλμα et ἔτυπέ. Le sujet de ces trois relatives est le pronom relatif ὅς, dont l'antécédent est Simon, sujet du verbe εἶδεν.

Dans la première relative, le participe présent du verbe φοιτάω-ῶ (*aller et venir souvent, fréquenter*) est apposé au sujet. Il suggère que Simon ne s'est pas contenté d'une seule incursion

dans la maison de son adversaire, mais qu'il avait l'habitude de rôder autour des lieux. La place du datif βίᾱ invitait à faire porter ce complément sur le verbe à l'imparfait εἰσῆει, et non sur le participe. Pour le verbe εἰσῆει, comme pour les deux autres verbes ἐτόλμα et ἔτυπτε, nous avons admis l'imparfait et le plus-que-parfait : *lui qui, habitué à rôder près de ma maison, y était entré par effraction.*

• **Ligne 10-11 :**

καὶ οὔτε τῆς ἀδελφῆς οὔτε τῶν ἀδελφιδῶν φροντίσας ζητεῖν με ἐτόλμα...

Le participe à l'aoriste actif φροντίσας se construit avec deux génitifs, étroitement coordonnées par les négations οὔτε... οὔτε... Il ne fallait pas confondre οὔτε avec οὐδέ, mais bien voir qu'il s'agit de la négation *ni... ni...* Le terme ὁ ἀδελφός (*le frère*) étant plus fréquent dans les textes qui nous sont parvenus que le féminin ἡ ἀδελφή (*la sœur*), bien des candidats, victimes d'une lecture trop rapide, se sont trompés de genre. Si la grammaire permet la confusion pour le terme suivant (τῶν ἀδελφιδῶν peut désigner des neveux ou des nièces), la logique obligeait cependant à choisir la seconde solution. Le geste de Simon est d'autant plus inconvenant qu'il n'a pas craint de déranger des femmes, confinées habituellement dans le gynécée et soustraites au regard des hommes extérieurs à l'οἶκος. L'infinitif ζητεῖν complétait le verbe à l'imparfait ἐτόλμα.

• **Lignes 11-12 :**

καὶ ἐξευρών οὔθειπνῶν ἐτύγχανον, ἐκκαλέσας ἔτυπτε με ;

La troisième relative s'ouvre par un participe, ἐξευρών, participe aoriste actif du verbe ἐξευρίσκω. La construction de ce verbe a dérouté bien des candidats, qui n'ont pas su reconnaître dans le terme οὔ un adverbe relatif introduisant une subordonnée. Le jury a été en outre très surpris de constater que l'hellénisme τυγχάνω + participe (*se trouver en train de faire*) semblait inconnu de certains candidats : *ayant découvert l'endroit où je me trouvais en train de dîner...*

Le second participe, ἐκκαλέσας, lui aussi à l'aoriste actif, nominatif masculin, n'est pas coordonné au précédent. Ils ne sont donc pas sur le même plan. Le second participe marque l'antériorité par rapport au verbe conjugué ἔτυπτε, et, comme bien souvent dans ce cas-là, il était possible d'inverser la hiérarchie syntaxique pour signaler la succession des actions : ... *m'avait appelé dehors et m'avait frappé*, ou ... *m'avait appelé dehors pour me frapper.*

• **Lignes 12-13 :**

Καὶ τότε μὲν ἄρα, ἵνα μὴ περιβόητος εἶην, ἡσυχίαν ἤγον,...

La principale difficulté de ce passage résidait dans l'emploi de la parataxe μὲν... δέ..., qui rythme cette seconde question rhétorique. Ce que le plaideur questionne, c'est la possibilité que l'un des événements existe sans l'autre, qu'il puisse avoir eu dans le passé (τότε μὲν, *alors*) un certain comportement, et qu'ensuite, après un certain laps de temps (ἐπειδὴ δὲ χρόνος διεγένετο, *après que le temps eut passé*), il ait eu le comportement exactement inverse. La parataxe l'aide donc à souligner une nouvelle incohérence dans le raisonnement de son adversaire. Il fallait faire clairement apparaître cette articulation essentielle entre les deux phrases. Le jury a par ailleurs valorisé les efforts de certains candidats, soucieux de rendre la nuance introduite par le ἄρα. On pouvait penser par exemple à *donc*.

Le verbe de la subordonnée de but introduite par ἵνα, εἶην, se trouve à l'optatif oblique, toujours possible pour remplacer le subjonctif si le verbe de la principale est à un temps du passé. C'est bien le cas ici avec l'imparfait ἤγον. Pour l'adjectif περιβόητος, le dictionnaire Bailly donnait comme sens *décrié, discrédité*. Nous avons admis également la traduction *objet de scandale*. L'adjectif était répété dans la phrase suivante, et nous avons sanctionné les candidats qui ne marquaient pas cet écho dans leur traduction.

À la grande surprise du jury, un nombre non négligeable de candidats ne connaissait pas l'expression ἡσυχίαν ἄγω, *je reste tranquille*. C'est là encore un hellénisme fréquent avec lequel

les candidats doivent se familiariser. Le verbe était à l'imparfait (pour marquer la durée), mais le jury a admis également le passé composé.

• **Ligne 13 :**

συμφορὰν ἑμαυτοῦ νομίζων τὴν τούτου πονηρίαν ·

Le participe apposé *νομίζων* est construit, comme très souvent, avec un COD suivi d'un attribut du COD. La présence de l'article devant *πονηρίαν* impose de choisir ce groupe nominal comme COD : *considérant que la perversité de ce vaurien faisait mon malheur*.

• **Ligne 14-15 :**

ἐπειδὴ δὲ χρόνος διεγένετο, πάλιν, ὡς οὗτός φησιν, ἐπεθύμησα περιβόητος γενέσθαι ;

Comme l'indique la ponctuation, l'adverbe *πάλιν* ne porte pas sur l'incise *ὡς οὗτός φησιν*, mais sur le verbe *ἐπεθύμησα*. Le jury a admis pour cet adverbe les deux sens que donne le dictionnaire : *à l'inverse* ou *de nouveau*. Comme on l'a vu dans la section précédente, l'interrogation ne porte pas sur le seul verbe *ἐπεθύμησα* (*Ai-je désiré devenir objet de scandale ?* n'aurait pas de sens et trahirait le raisonnement du plaideur). C'est la coexistence des deux phrases qui est problématique et dont l'orateur entend montrer l'impossibilité. L'aoriste *ἐπεθύμησα* pouvait être rendu par un indicatif (*j'ai désiré... ?*) ou un conditionnel soulignant le ton incisif de la parataxe (*j'aurais désiré... ?*)

La proposition *ὡς οὗτός φησιν* (*comme le prétend cet individu*), nettement isolée par la ponctuation, cherche une nouvelle fois à mettre à distance des propos rapportés par le plaideur. Ce dernier signale ainsi le peu de crédit qu'il leur accorde.

• **Lignes 15 :**

Καὶ εἰ μὲν ἦν παρὰ τούτῳ τὸ μειράκιον,...

Le dernier mouvement du texte s'attache à souligner une dernière invraisemblance dans le raisonnement de Simon. Le plaideur imagine, par le biais d'une phrase au conditionnel (*εἰ μὲν ἦν... , εἶχεν ἄν...*) une situation qui pourrait avoir justifié un comportement agressif de sa part, pour mieux nier ensuite, par un retour au réel (*νῦν δὲ...*), la réalité de cette situation.

Dans cette structure au conditionnel, les verbes sont à l'imparfait, mais cet imparfait, selon des considérations d'aspect, fréquentes en grec, sert ici à traduire un irréel du passé : *certes, si le jeune homme s'était trouvé chez ce vaurien ...*

• **Lignes 15-17 :**

εἶχεν ἄν τινα λόγον τὸ ψεῦδος αὐτῷ ὡς ἐγὼ διὰ τὴν ἐπιθυμίαν ἠναγκαζόμενην ἀνοητότερόν τι ποιεῖν τῶν εἰκότων ·

L'apodose, effectivement assez délicate à construire, a été source de bien des erreurs. Le sujet est *τὸ ψεῦδος*, et le datif *αὐτῷ* joue ici quasiment le rôle d'un possessif (*son mensonge*). Le terme *λόγος* n'avait pas ici le sens fréquent de *discours, parole*, mais il fallait penser à une autre acception du terme tout aussi fréquente, et le traduire par *raison* ou *logique*.

Le contenu de ce mensonge est ensuite développé dans la subordonnée introduite par *ὡς*, comme bien souvent lorsqu'il s'agit d'explicitier les termes d'un discours, d'un traité, d'une promesse : *son mensonge, selon lequel ...* Certains candidats, perdus dans la syntaxe de cette proposition, ont oublié que le complément du comparatif se construisait au génitif. Ils n'ont donc pas vu que le complément d'objet de *ποιεῖν, ἀνοητότερόν τι*, avait pour complément *τῶν εἰκότων* : *commettre un acte plus inconsidéré qu'il n'est vraisemblable*. Le participe substantivé *τῶν εἰκότων*, qui conclut quasiment la version, résume parfaitement le *topos* sur lequel reposait tout l'argument du plaideur (et le texte donné à traduire) : la vraisemblance, que les traités de rhétorique désignent par *τὰ εἰκότα*.

Nous rappellerons que l'indéfini τις, présent dans cette proposition à deux reprises, ne peut être purement et simplement escamoté dans la traduction. Il n'est pas équivalent de dire εἶχεν ἄν τινα λόγον ou εἶχεν ἄν λόγον. Il convient de faire sentir cette nuance dans la traduction.

• **Lignes 17 :**

νῦν δὲ τούτῳ οὐδὲ διελέγετο.

L'expression νῦν δέ, comme il est habituel, marque ici le retour au réel. Le οὐδέ, placé en milieu de phrase, ne saurait être ici une particule de coordination ou encore une simple négation. Il signifie *ne pas même* et l'adverbe contenu dans le mot doit être rendu dans la traduction : *mais en réalité, il n'adressait même pas la parole à cet individu*. Le jury a admis ici la traduction de τούτῳ par un simple pronom personnel ([il ne] lui [adressait]...).

Pour conclure, rappelons aux candidats que la lecture régulière de textes grecs, la confection de fiches grammaticales et lexicales — autant d'exercices auxquels les invitent sans aucun doute les cours de leurs professeurs — sont les plus sûrs garants d'une note honorable à l'épreuve de version grecque. Le manque de familiarité avec le grec, que la plupart des candidats ne pratiquent que depuis l'hypokhâgne, se fait souvent sentir. Nous ne pouvons donc que les encourager à lire et à relire sans cesse des pages de grec pour acquérir l'aisance qui leur manque et qui leur permettrait de prendre le recul nécessaire par rapport au texte, afin d'en bien comprendre le mouvement et les nuances.

La version est aussi un exercice de français : dès que l'orthographe ou la syntaxe sont fautives, nous sanctionnons. Cette année encore, nous avons relevé trop d'erreurs dans les passés simples, trop de confusions entre des paronymes, trop de fautes de modes dans les subordonnées. Par ailleurs, chaque impropriété grave de ponctuation est pénalisée. L'aisance du style et la précision dans le choix des mots constituent au rebours des éléments non négligeables dans l'appréciation de la copie.

**Nota bene :**

Lors de l'épreuve, les candidats peuvent consulter un ou plusieurs dictionnaires. Cependant, nous attirons leur attention, comme celle de leurs préparateurs, sur un point important. Lorsque nous choisissons un sujet de version, nous nous servons du *Dictionnaire grec-français* d'Anatole Bailly (la version intégrale et non l'abrégé) pour en évaluer la difficulté. Or telle forme, telle expression, telle phrase parfois, bien expliquées dans cet ouvrage, ne le sont pas forcément ailleurs. Le jury invite donc les candidats à privilégier cet instrument plutôt qu'un autre.